

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Simon Fournier

<https://www.cadre21.org/membres/f5dbc0a89c6f69afb6ae164a>

Date d'obtention : 2024-05-10 19:55:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et/ ou la ou les victime(s).
Rassurer l'auteur du signalement et/ ou la ou les jeunes victime(s).
Soutenir durant le processus et démontré qu'ils font parti de la solution.
Évaluer l'incident (collecte d'information).
Vérifier l'information.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Limiter les discussion au strict minimum
éviter de consulter les photos et vidéo ce concentré sur la collecte d information
agir rapidement
rassurer

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

les questions qui parle du contenu explicite ou intime de la personne versus le lien de confiance établie ou non entre l'intervenant et la victime.